
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 14 MARS 2024 À 16:30 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le jeudi 14 mars 2024 à 16:30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster.

Sont présents : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 6: Pierre Reid

Est absent: Siège no 5: Mario Dolbec

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M Jean-Charles Bellemare, est aussi présent.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI LE 14 MARS 2024 À 16H30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Date de scrutin de l'élection partielle
4. Adoption : *Règlement 2024-23 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2024*
5. Octroi de mandat spécial à la firme Therrien Couture Joli-Cœur
6. Addenda modifiant l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale intervenue
7. Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour la Régie intermunicipale de la région d'East Angus – 2023
8. Dépôt des statistiques 2023 du service incendie de la Régie intermunicipale de la région d'East Angus
9. Période de questions
10. Levée de la rencontre

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2024-047 *résolution no 2024-047*

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2024-048 *résolution no 2024-048*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que soumis.

A D O P T É E

3.00 DATE DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION PARTIELLE

Conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec* (LERM, E-2.2), le greffier-trésorier avise les membres du conseil municipal que l'élection partielle aura lieu le dimanche 26 mai 2024.

Conformément à l'article 70 de la *LERM*, le greffier-trésorier par intérim confirme qu'il sera président d'élection, à moins que son contrat de travail se termine avant.

Conformément à l'article 99 de la *LERM*, le président l'élection donnera avis public mentionnant, notamment les postes en élection, les lieux, les jours et les heures où les déclarations de candidatures pourront être émises.

4.00 ADOPTION : RÈGLEMENT 2024-23 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2024, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé CM) et les articles 244.1, 246, 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (ci-après appelée LFM) et suivants établissant les modes de paiement et tarification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Pierre Reid à la séance ordinaire du 12 mars 2024 ;

2024-049 *résolution no 2024-049*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le *Règlement 2024-23 sur la taxation, tarification et perception pour l'année 2024*.

A D O P T É E

5.00 **OCTROID'UN MANDAT SPÉCIAL À LA FIRME THERRIEN-COUTURE
JOLI-COEUR**

2024-050 *résolution no 2024-050*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim, à octroyer un mandat spécial en relation de travail à la firme d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur.

A D O P T É E

6.00 **ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION
CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE
RÉGIE INTERMUNICIPALE INTERVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a approuvé l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale* (ci-après : « l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de l'Entente a été modifié le 29 octobre 2018 afin d'en prolonger la durée considérant la construction, en 2019, d'une nouvelle caserne par la Municipalité d'Ascot, située au 60, rue Suzanne B. Jacques à Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE la ville de East Angus a cédé à la Régie, à titre gratuit, une partie de son garage municipal ainsi que le loyer résidentiel situé au-dessus de la caserne actuelle adjacent à la caserne située au 217, rue Bilodeau à East Angus;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont demandé le changement des dates des versements des quotes-parts de la contribution des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'Entente considèrent opportun de procéder à la modification de celle-ci

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

2024-051 *résolution no 2024-051*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare et le maire, M Gray Forster, de signer pour, et au nom de la municipalité du Canton de Westbury, l'addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie, telle que déposé.

A D O P T É E

7.00 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS –
2023**

2024-052 *résolution no 2024-052*

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert

APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal affirment avoir pris connaissance des états financiers 2023 et du rapport du vérificateur pour la Régie intermunicipale de la région d'East Angus.

ADOPTÉ

8.0 **DÉPÔT DES STATISTIQUES 2023 DU SERVICE INCENDIE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

2024-053 *résolution no 2024-053*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal affirment avoir pris connaissance des statistiques pour l'année 2023 du service incendie Régie intermunicipale de la région d'East Angus.

ADOPTÉ

9.00 **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONDITIONS DE TRAVAIL – EMPLOYÉ 130HR**

CONSIDÉRANT QUE la convention de conditions de travail de l'employé identifié par la présente par le numéro 130HR vient à échéance en 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de renouvellement a été présentée à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'entente de trois (3) ans a été négociée par les deux parties et que tous deux s'en montrent satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est présentée aux membres du conseil et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

2024-054 *résolution no 2024-054*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare, à signer la nouvelle convention de conditions de travail avec l'employé 130HR.

ADOPTÉ

10.00 **PÉRIODE QUESTIONS**

Il y a 2 personnes dans la salle.

11.00 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités;

2024-055 *résolution no 2024-055*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 16:45

Gray Forster
MAIRE de Westbury

Jean-Charles Bellemare
**Directeur général et greffier-trésorier
par intérim**